



## AVIS DE COURSE TYPE VOILE LEGERE 2017-2020

Critérium Départemental voile en pays de Brest Portsall  
Dimanche 2 Décembre 2018  
PORTSALL  
CNPK  
5B.

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV)
- 1.2 les règlements fédéraux.
- 1.3 En cas de traduction de cet avis de course, le texte français prévaudra.

### 2. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

2.1 La régata est ouverte à :

- 2.1.1 - tous les bateaux de la classe OPT,OBIC,IND,INC,B293,RCB

2.2 Les coureurs en catamaran INC doivent réserver leur bateau avant le 26 Novembre par mail a [cnpk-portsall@orange.fr](mailto:cnpk-portsall@orange.fr).

2.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence ClubFFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence ClubFFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité
- le certificat de jauge ou de conformité

### 3 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
OPT ;OBIC ;IND	10€
B293 ;RCB	10€
INC	25€

### 4. PROGRAMME

4.1 Confirmation d'inscription :

Le 02/12/2018 de 10 à 11h

4.2 Jours de course (*incluant la course d'entraînement si nécessaire*)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
02/12	12 h 00	OBIC ,OPT,IND, INC,B293,RCB

4.3 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h00.

## 5. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- disponibles à la confirmation des inscriptions le dimanche 2 Décembre 2018

## 6. LES PARCOURS

6.1 Les parcours seront de *type construits...*

6.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE (*joindre si possible un extrait de carte*).

## 7. SYSTEME DE PENALITE

Pour *toute les classes*, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

## 8. CLASSEMENT

8.1 1 course devra être validée pour valider la compétition.

8.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

(c) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.

## 9. COMMUNICATION RADIO [DP]

un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

## 10. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : règlement voile en pays de Brest.

## 11. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

**ANNEXE ZONE DE COURSE**  
(Joindre si possible un extrait de carte)

